



Flash In**FO**

AGRESSION GRAVE AU (BÂTIMENT D5)

Aujourd'hui le **jeudi 16 avril 2026**, un nouvel incident grave est venu rappeler, une fois de plus, les conditions de travail inacceptables auxquelles sont confrontés les personnels de surveillance.

Lors de la distribution des repas du midi au sein du **bâtiment D5**, un surveillant d'étage s'est retrouvé face à trois détenues occupant une cellule triple particulièrement virulentes.

Mécontentes du retrait de la télévision dans leur cellule, ces dernières ont d'abord adopté un comportement agressif verbalement, avant de passer à l'acte.

Lors de cette agression, le collègue a été violemment bousculé, chutant au sol et entraînant dans sa chute l'une des agresseuses, illustrant la brutalité de la situation.

Suite à cette intervention, le collègue a dû être acheminé par le pôle SST vers les urgences, où il a été diagnostiqué une fracture d'un doigt de la main droite.

Les agresseurs ont été immédiatement maîtrisés par les agents puis placés au quartier disciplinaire

Force Ouvrière Justice dénonce avec la plus grande fermeté cette agression inacceptable.

Rien ne saurait justifier de tels actes à l'encontre des personnels pénitentiaires qui exercent leurs missions dans des conditions déjà fortement dégradées.

Cet événement met une nouvelle fois en lumière des problématiques structurelles majeures :

- La surpopulation carcérale, qui atteint des niveaux critiques, La multiplication des cellules triples ("triplettes"), source de tensions accrues entre détenus et envers les personnels.
- Un climat de détention de plus en plus explosif, directement lié au manque de places et de moyens.
- Des conditions de travail dégradées, exposant quotidiennement les agents à des risques graves.

Force Ouvrière Justice exige :

- Une réponse pénale immédiate et exemplaire à l'encontre des agresseurs.
- La fin de la banalisation des cellules triples.
- *La mise en place d'une gestion spécifique des ouvertures de cellules triples, en particulier celles constituées de manière contrainte, afin de garantir la sécurité des agents.*
- Une véritable politique de prévention des violences en détention.
- Des mesures urgentes pour lutter contre la surpopulation carcérale.
- Un renforcement significatif des effectifs pour garantir la sécurité des personnels.

Nous apportons tout notre soutien au collègue agressé et restons pleinement mobilisés pour défendre l'ensemble des personnels.

La sécurité des agents n'est pas négociable.

Force Ouvrière Justice continuera de se battre pour le respect, la protection et la dignité des personnels pénitentiaires.

Le bureau local Force Ouvrière Justice condamne cette ignoble agression et exige des sanctions à la hauteur de la gravité des faits.

Le bureau local Force Ouvrière Justice soutient le collègue et l'incite à déposer plainte pour ne pas banaliser de tels agissements.

Le bureau local Force Ouvrière Justice restera attentif aux sanctions prononcées à l'encontre des agresseurs des personnels, dans l'exercice de leurs missions régaliennes.

Adresse du Bureau local : Base vie avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleuryMeroGIS)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 16 avril 2025

